

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 février 2019 à 17 h 11, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence de la maire suppléante M^{me} Josée Clément.

Absence motivée :

Le maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-02-095 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 février 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Fin d'emploi / Employé n° 222
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-02-096 Fin d'emploi / Employé n° 222

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 13 février 2019 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements graves commis par l'employé 222;

CONSIDÉRANT la rupture du lien de confiance nécessaire au maintien du lien d'emploi de l'employé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employé n° 222 soit congédié à compter du 14 février 2019 pour les raisons invoquées dans le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, daté du 13 février 2019;

QUE tous les avantages dont bénéficie l'employé prennent fin à la date du congédiement;

QUE la Ville autorise le directeur général à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

19-02-097 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-02-098 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 13 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Josée Clément, maire suppléante

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier